

DEMANDE D'AUTORISATION AU TRANSPORT SCOLAIRE – DISTANCE DE MARCHÉ

Ce formulaire doit être complété *chaque année* et soumis au directeur de l'école qui le fera parvenir au Service du transport scolaire.

Les demandant seront étudiés après la rentrée scolaire et une réponse sera transmise au plus tard à la mi-octobre.

Je reconnais que la résidence de mon enfant est située à distance de marche de l'école désignée et je demande l'autorisation au transport scolaire dans la mesure où les places sont en nombre suffisant et qu'aucun changement ne devra être apporté au parcours.

ANNÉE SCOLAIRE: _____ NOM DE L'ÉCOLE: _____ NIVEAU: _____

NOM DE L'ÉLÈVE: _____

ADRESSE DE RÉSIDENCE DE L'ÉLÈVE : _____

Veillez cocher les cases appropriées :

TRANSPORT SCOLAIRE DU MATIN	TRANSPORT SCOLAIRE DE L'APRÈS-MIDI
De:	À:
<input type="checkbox"/> Adresse de résidence (tel que mentionné ci-haut) OU	<input type="checkbox"/> Adresse de résidence (tel que mentionné ci-haut) OU
<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> _____
— Indiquez l'adresse officielle pour le transport scolaire	— Indiquez l'adresse officielle pour le transport scolaire

RAISON: _____

TÉLÉPHONE (jour): _____

Signature du parent ou du tuteur légal

Date

***IMPORTANT: La CSET se réserve le droit d'imposer un tarif aux passagers.**

Critères d'admissibilité au service de transport scolaire par autobus

L'élève dont le lieu de résidence (ou l'adresse officielle) se situe à une distance de l'école désignée supérieure aux distances indiquées ci-dessous. Ces distances correspondent à la plus courte distance à pied entre la résidence de l'élève, ou son adresse officielle, et l'école qu'il fréquente sur le territoire de la commission scolaire :

- 0.8 km pour le préscolaire
- 1.6 km pour le primaire, 1^{ère} à 6^e année
- 1.8 km pour le secondaire

Accepté le:	Autobus AM :	Autobus PM:	
Refusé le:	Raison:		